

# AVIS DE CONCOURS

~ Femmes et Hommes ~

(à apposer dans vos locaux à l'affichage public)

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE, EN PARTENARIAT AVEC LES CENTRES DE GESTION DES RÉGIONS PACA-CORSE, ORGANISE LES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE

## BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SPÉCIALITÉ « BIBLIOTHÈQUES »

### Nombre de postes mis au concours :

Spécialité « Bibliothèques » : concours externe : 12 ; concours interne : 6

### Date des épreuves écrites : mardi 23 mai 2017

### Dates de retrait des dossiers : du 10/01/2017 au 15/02/2017

- ✓ **Préinscription en ligne sur le site internet [www.cdg04.fr](http://www.cdg04.fr) : du 10/01/17 au 15/02/2017 (minuit).**

La préinscription permet aux candidats de compléter en ligne le dossier, de l'imprimer, de le signer et de le transmettre accompagné des pièces justificatives demandées.

**Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception**, par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (*imprimé lors de la préinscription*) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. De même, les photocopies de dossier seront refusées.

- ✓ **Par voie postale : du 10/01/2017 au 15/02/2017 \*.**

La demande devra être accompagnée d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif en vigueur (entre 150 et 250 g) et libellée aux nom et adresse du candidat.

- ✓ **Au siège du Centre de Gestion : du 10/01/2017 au 15/02/2017 (17h00).**

Les demandes sur place seront effectuées aux horaires habituels d'ouverture du CDG indiqués ci-dessous.

### Date limite de dépôt des dossiers : le 23 février 2017 \*

### Conditions d'inscription relatives au candidat :

**Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national ou reconnu ou visé par l'État, sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à trois années d'études supérieures après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau II des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

*Sont toutefois dispensés des conditions de diplôme : Les mères et pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement ou les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports ou les candidats pouvant bénéficier d'une équivalence de diplôme.*

**Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU :

**CENTRE DE GESTION DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**Chemin de Font de Lagier - BP n°9 - 04130 VOLX**

**TÉL. : 04 92 70 13 02 / TÉLÉCOPIE : 04 92 70 13 01 / COURRIEL : [concours@cdg04.fr](mailto:concours@cdg04.fr)**

**ACCUEIL PUBLIC : de 09h00 à 17h00 du lundi au vendredi**

**Aucun dossier dont les demandes seront effectuées auprès des autres Centres de Gestion partenaires et/ou par téléphone, télécopie et courrier électronique ne sera transmis aux candidats.**

*\*Le cachet de la poste faisant foi.*